

LE PRÉCURSEUR

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.º 10 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.º 15. — PRIX : 16 fr. pour 5 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép.º du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

Lyon, 22 mai 1832.

S'il y a quelque chose de lâche au monde, ce sont les éloges effrontés qu'on jette à la tête d'un roi, dans un pays où la constitution défend d'en dire du mal, et où les avocats-général ne vous permettent pas de prouver les vérités que vous avancez sur son compte. Nous concevons la moralité de l'éloge et de celui qui l'adresse, dans un pays où la discussion est possible, où la controverse s'établit naturellement, et où le blâme peut répondre à la louange ; mais louer un homme que personne ne peut blâmer, lors même qu'il serait le plus blâmable, c'est une misérable et dégoûtante lâcheté ; et il faut avoir bien de la bonté dans l'âme, bien des sentimens de valet et de laquais pour ne pas reculer devant ce témoignage d'une honteuse domesticité.

Nous allons dire notre opinion sur la royauté. Nous la dirons avec franchise, sans arrière-pensée, et en restant toutefois dans les limites de la légalité ; car, comme nous l'avons dit, nous n'en sortirons pas les premiers.

Personne ne nie que la forme républicaine ne soit la formule dernière et définitive d'un gouvernement sorti de l'absolutisme. La monarchie, quelle qu'elle soit, tient encore un peu de l'absolutisme : or, un peuple qui marche s'éloigne toujours plus de la forme despotique, et plus tôt ou plus tard il faut qu'il arrive à la république pure. Tout le monde, ce nous semble, est de cet avis, sauf les légitimistes, avec lesquels la discussion est inutile.

Au mois d'août 1830, ceux qui avaient fait la révolution pensèrent que la monarchie était usée et qu'on devait proclamer le principe de l'égalité. Ceux qui n'avaient pas fait la révolution pensèrent autrement. Un duc, qui respirait ses fleurs à Neuilly pendant que les hommes de la liberté combattaient et mouraient, prit la place d'un roi qui respirait ses fleurs à St-Cloud, et tout fut dit avec la révolution de juillet.

Toutefois le principe républicain fut glorifié, et les personnes les plus intéressées à en médire en reconnaissaient l'excellence. Le duc d'Orléans était bien forcé de déclarer que lui aussi était républicain, quand Lafayette s'étonnait de son arrivée à l'Hôtel-de-Ville. On ne proclamait le pouvoir nouveau que comme la meilleure des républiques. Il fallait à la royauté ce passe-port : sans cela elle n'était pas.

Nous avouerons que, par goût, nous préférons la forme républicaine. Dans notre adhésion à la royauté, nous avons fait aussi la restriction de M. d'Argenson : *Sauf les progrès de la raison publique*. Quoi qu'il en soit, nous avons accepté le trône populaire, mis à la condition des institutions républicaines. Vous éprouvez vos finasseries doctrinaires à nous prouver que ces deux choses sont incompatibles. Encore une fois, s'il en est ainsi, notre choix ne saurait être douteux. Nous ne croyons qu'à la nation, nous n'aimons que la nation ; et comme on a posé le débat de telle façon que d'un côté soit le pays et de l'autre la royauté, nous déclarons naïvement, comme nous l'avons déjà fait, que nous ne tenons absolument qu'aux institutions républicaines.

Nous n'avons jamais pu comprendre, et il y a bien des années que nous avons avoué ce défaut d'intelligence, ce que voulait dire *vive le roi* ! Ou ce mot est absurde, ou il signifie simplement qu'on souhaite longue vie au roi, comme à Pierre, comme à Jacques, comme au premier passant, comme à un inconnu, seulement par charité et bonté d'âme. Si c'est un signe de ralliement, il est ridicule et servile. Comprenez-vous des êtres assez dégradés, des intelligences assez corrompues pour mettre un homme qui est peut-être sot, peut-être immoral au-dessus de 52 millions d'hommes, parmi lesquels on compte de beaux génies et de grandes vertus ? Le fanatisme monarchique est une monomanie ou un calcul d'intérêt.

D'ailleurs, et l'histoire de nos vingt derniers mois a confirmé cette vérité, déjà prouvée si souvent : quand une royauté s'élève, il s'opère une scission parmi les hommes libéraux. Les uns abandonnent la nation pour les intérêts particuliers de la dynastie nouvelle ; les autres restent fidèles à la nation. Or, ne remarquez-vous pas que cette dynastie, tout occupée à s'implanter dans le sol et à pousser racines dedans et dehors, aura bien peu de temps à donner au peuple ? Cet inconvénient est inévitable avec une royauté. Qui dit royauté, dit des intérêts distincts des intérêts populaires.

On a reproché plusieurs fois à l'opposition d'avoir levé le voile qui cachait la face d'un auguste personnage, d'avoir éclairci les ténèbres constitutionnelles qui l'enveloppaient. La faute n'est pas à l'opposition, mais à l'auguste personnage. Nous savons bien qu'un roi, comme

l'entendent les publicistes du gouvernement représentatif, est un être passif, nul, un soliveau ; qu'il n'a à lui ni pouvoir, ni volonté ; qu'il n'est pas libre dans le sens moral du mot. Mais, si ce roi s'avise d'être quelque chose ; si, roi irresponsable, il préside le conseil des ministres ; s'il fait dire par ses journaux que c'est bien son système, à lui, qui gouverne : est-ce lui ou nous qui sortons de la fiction constitutionnelle ? — Les vieux Anglais, malgré leur passion pour la fiction des trois pouvoirs, viennent de prouver comment ils entendent l'équilibre représentatif et l'irresponsabilité du roi.

Les rois s'en vont, atteints par la mort ou par les révolutions. Les peuples restent. Quoi qu'il arrive, nous nous consolerons au souvenir de l'unité de notre conduite, de notre fidélité inflexible à un grand principe ; nous ne nous sommes agenouillés ni devant Charles X, ni devant Louis-Philippe, et nous n'avons écrit sur notre drapeau que le nom du peuple. Nous appelons autour de ce drapeau tout le monde, et même la royauté ; mais, si elle se refuse à le suivre, nous n'en marcherons pas moins avec fermeté à l'ombre de cette noble et grande bannière.

E. D.

Le *Courrier de Lyon*, répliquant aujourd'hui à notre article d'avant-hier, s'efforce de combattre les doctrines des radicaux modernes. (Nous voudrions bien savoir s'il y avait des radicaux dans l'antiquité.)

Nous laisserons de côté toutes les fines plaisanteries dont cette réplique est semée, et nous ne répondrons qu'aux argumens véritables qu'il nous a été possible de démêler dans ce fatras de phrases :

Le *Courrier* demande quels seront les juges des capacités. — Ce sera tout le monde. Il suffit que les choix portés par tous puissent se porter sur tous, pour que les élections amènent au gouvernement l'élite des notabilités intelligentes et morales.

Le *Courrier* prétend que les preuves de la capacité sont impossibles à rencontrer hors de la richesse. Nous lui ferons remarquer que la chambre de 1830, c'est-à-dire les centres-doctrinaires, a repoussé des catégories de capacités toutes faites, et contre lesquelles il n'est pas possible d'élever même une objection : les licenciés des facultés de droit et de médecine, et qu'elle n'a admis les membres de l'Institut qu'avec une condition ridicule.

Le *Courrier* assure qu'il a moins de confiance en la moralité des pauvres qu'en celle des riches. Notre sentiment est tout contraire ; nous avons jusqu'à présent rencontré une moralité plus grande, plus générale, plus profonde chez les pauvres que chez les riches.

Le *Courrier* paraît préoccupé d'une singulière idée : il lui semble que l'Etat doit exiger des gens qui réclament l'exercice de droits incontestables, des garanties d'argent, une sorte de cautionnement, comme s'il y avait à craindre qu'ils fissent faillite. L'idée est si drôle que nous n'en pouvons que rire.

Nous transcrivons textuellement un curieux article du *Courrier de Lyon* :

Le 35º de ligne va bientôt traverser les murs de Lyon pour se rendre à Paris, où il est appelé à l'insigne honneur de garder la personne du roi.

Il a mérité cette récompense par la brillante valeur qu'il déploya dans l'expédition d'Afrique, et notamment dans les sanglans combats de Médéah et de Belidéah. Il partagea la gloire de ces mémorables journées avec le 6º et le 15º régiment de ligne, commandés par MM. les colonels Boullé et Mangin. Ces deux corps font aujourd'hui partie de la garnison de Grenoble.

Le 35º s'est encore rendu digne de la faveur de *surveiller à la sûreté* du roi des Français, par la fermeté et la discipline qu'il n'a cessé de montrer à Grenoble, et notamment par sa modération après l'incident fâcheux dont les perturbateurs se firent contre lui un ridicule prétexte aux plus violens outrages.

Aussi sommes-nous assurés que nos concitoyens rendront hommage aux qualités civiques et militaires qui caractérisent ce beau régiment, et le dédommageront des calomnies dont il a été l'objet.

Nos concitoyens rendront hommage à l'effronterie véritablement miraculeuse du juste-milieu. Ils se rappelleront qu'après les fusillades de la rue Saint-Denis, la restauration ne mit pas une pareille affectation à insulter la nation, à persifler ses plus légitimes plaintes, à se moquer de ses sanglans griefs.

Jamais non plus les valets du régime déchu ne dépensèrent tant d'efforts et tant de finesse à dépopulariser celui qu'ils appelaient *leur maître*. Nous ne nous souvenons pas qu'on ait créés gardes-du-corps les gendarmes qui avaient aidé au fameux *coup-de-collier* : les amis de Louis-Philippe sont plus adroits ; un régiment qu'on est parvenu à mettre en guerre ouverte avec une population entière, à souiller à deux ou trois reprises du sang des citoyens ; un régime que la rumeur publique accuse en outre d'avoir

souffert patiemment sous ses yeux une tentative carliste, va être appelé à remplir auprès du roi de juillet un service qu'on affecte de faire croire plus intime encore qu'il ne l'est en effet. — Il va, dit en son langage le journal du juste-milieu, *surveiller à la sûreté du roi des Français*. — Nous concevons réellement qu'on ait besoin de protéger par des régimens la *sûreté* d'un roi sur lequel on appelle à plaisir tant de haines et vengeances.

Les sentimens de l'armée ou du moins de l'immense majorité de l'armée, nous sont trop connus pour que nous puissions douter un seul instant de l'indignation que lui causeront ces ignobles manœuvres : mais nous sommes convaincus. Aussi le monde, citoyens et soldats, comprendra qu'il faut s'abstenir, quand le 33º sera dans nos murs, de toute manifestation qui tendrait à faire retomber sur ce régiment le mépris et la colère qu'ont provoqués les grands meneurs du juste-milieu. Le 33º doit être déjà trop malheureux du rôle odieux qu'on lui fait jouer parmi nous.

On lit dans le *Courrier Français* :

Nous apprenons ce soir qu'une dépêche télégraphique, datée de Londres 18 mai, à 7 heures du soir, porte que lord Grey a annoncé au parlement qu'ayant enfin reçu tous les pouvoirs nécessaires pour faire passer le bill, il rentrerait en fonction avec ses anciens collègues. La chambre des lords s'assemblera lundi en comité. On croit qu'il sera créé des pairs, mais en petit nombre.

On lit dans le *National* :

On ne s'occupe plus de changer ou de compléter le ministère ; on attend, sans doute, pour se décider, ce qui adviendra en Angleterre de la lutte entre les whigs et les torys. C'est un devoir, du moment que le système du juste-milieu est convenu avec l'Europe, suivant la déclaration du *Moniteur*. On parlait hier de M. de Rigny pour les affaires étrangères, et de M. Duperré pour la marine. On se flattait encore d'attirer M. Dupin. Aujourd'hui, l'on ne parle plus de personne ni de rien. Le roi préside toujours le cabinet par intérim, et l'on prépare pour le prince royal un voyage qui ralliera toutes les opinions du Midi au trône de juillet, moyennant quoi on préservera de toute atteinte la pensée du 13 mars, la pensée à tout jamais immuable, comme chacun sait.

On lit dans la *Tribune* :

M. Casimir Périer est mort : pour la France ce n'est rien ; pour sa famille c'est une perte, parce qu'il était, dit-on, bon mari, bon père, bon parent, qualités fort estimables, sans doute, mais qui, malgré son esprit, étaient bien loin d'en avoir fait un homme d'Etat. — Ce qui convenait à la France, il ne le comprenait pas, et ce que craignait l'Europe, il le sentait encore bien moins. — L'orgueil, la vanité, défauts essentiels des petites âmes, composaient toute sa vie politique. Irrascible comme tout ce qui est faible, toute opposition le mettait hors de lui. — Quand on veut commander aux autres, il faut commencer par se commander à soi-même ; alors seulement on imprime le respect. C'est ce que jamais il n'a pu obtenir. — Arrivé au ministère, il a cru avoir un système, des idées politiques, une pensée qui dominerait. — Hélas ! jusqu'à sa mort, il n'a été que l'exécuteur des volontés du roi : c'est une perte pour Louis-Philippe ; mais un prince trouve toujours facilement un homme qui se charge de toutes les iniquités politiques, pourvu qu'on soit assez adroit pour lui persuader que c'est lui qui gouverne ; que c'est son système qu'on suit ; que c'est sa volonté qu'on exécute ; et, qu'en un mot, *le roi, c'est lui*. Tel était M. Périer. — Avec une très-grande intelligence, il n'avait aucune pensée élevée ; cela se conçoit aisément d'un homme de comptoir, à qui la tête tourne quand il arrive aux tristes grandeurs de ce monde.

On lit dans le *Temps* :

Un journal qui a la pensée du gouvernement, si toutefois le gouvernement en a encore une pensée, dit aujourd'hui, à propos du retour de lord Grey au ministère, que la fermeté du pays l'a sauvé dans cette dernière crise. « Les assemblées des comtés et des paroisses, ajoute-t-il, ont manifesté une sagesse et une volonté devant lesquelles la couronne a dû céder. La chambre des communes s'est serrée autour de son ouvrage et ses menaces n'ont pas franchi la limite de ses devoirs. » Enfin, selon cette feuille, presse, peuple, députés, ministres, n'ont fait que leur devoir. Nous sommes en Angleterre, transportons-nous en France. Supposons qu'à propos d'une question politique importante cent cinquante ou deux cent mille habitans de Paris se réunissent par brigades de dix ou quinze mille avec des bannières enrichies de ces légendes : *Plus d'impôts ! Echangez contre de l'or les billets de la banque ! A bas la reine ! Plus de roi !* Supposons que, dans les délibérations de ces mêmes assemblées, un membre dise : *Le roi se laisse mener par sa femme. Il faut renvoyer la reine, c'est une étrangère !* Qu'un autre ajoute : *Oui, ne souffrons pas que le jupon d'une jeune femme couvre la tête d'une vieille !* Et un troisième : *La reine veut se mêler des affaires d'Etat, qu'elle se souvienne du sort des femmes de Charles 1º et de Louis XVI !* Le journal ministériel appellera-t-il cela sagesse ? Voilà pourtant ce qui se passe à Londres depuis huit jours.

Supposons qu'un membre de la chambre des députés, un maire de Paris laisse échapper cette phrase : « Je respecte assurément les droits du roi des Français ; mais je crois pouvoir déclarer que si S. M. se jette dans les bras de la faction qui soutient les privilèges, » elle ne pourra pas continuer à gouverner le pays. » Le journal ministériel dira-t-il que ce député n'est pas sorti de la limite de ses devoirs ? Cependant aucun murmure ne s'est même fait entendre lorsque l'alderman Wood a prononcé ces paroles dans la séance du 11 mai à la chambre des communes.

Supposons que les journaux de l'opposition soient remplis d'articles violens, pleins d'amertume et poussant à la résistance la plus absolue, la plus complète ; que les quais, les places publiques, soient couverts de caricatures outrageantes contre le roi, la reine, le prince royal et les pouvoirs de l'Etat. Le journal ministériel dira-t-il que la

presse fait son devoir? Voilà cependant l'aspect qu'offre la presse anglaise depuis la semaine dernière.

Non, assurément, ce ne serait point le langage des journaux du ministère; ils crieraient à la révolution, à l'émeute, à la licence! La police mettrait sur pied ses sergents de ville; des patrouilles à pied et à cheval parcourraient les rues; M. le préfet de police ferait une proclamation, M. le préfet de la Seine en ferait une autre, et tout cela finirait par des coups de sabre, par des procès ou par des barricades.

Nous n'entendons proposer en exemple aucun de ces excès; mais nous croyons que le meilleur moyen d'encourager les violences de la presse et des opposants, c'est de les poursuivre avec une ardeur ridicule.

On lit dans le National :

CONVOI DE M. PÉRIER. — Grâce à l'avis officiel donné par le gouvernement de l'appareil militaire qui serait déployé au convoi de M. Périer; grâce aux crieurs de la police qui vendaient depuis deux jours dans les rues l'ordre et la marche de la cérémonie funèbre; grâce surtout à un beau temps, qui invitait tout le monde à la promenade, après un mois de pluie et de froid, l'enterrement du président du conseil n'a pas manqué de curieux. C'était la même foule, spectatrice ordinaire de tous les deuils et de toutes les fêtes, rangée sur deux files aux deux côtés du boulevard, ou pendue aux balcons des fenêtres; c'était le monde du dimanche, à-peu-près aussi paré, ayant ce jour-là un but de promenade plus piquant, de magnifiques funérailles à voir; et il ne manquait réellement, pour que ce fût un dimanche, que la circonstance des boutiques fermées, circonstance qui n'a pas eu lieu, bien que le juste-milieu eût invité un jour à l'avance les marchands à donner cette marque de regret à M. Périer. Quand le cercueil de Benjamin Constant fut traîné à bras par le peuple, on voyait çà et là, le long de la route, les maisons tendues de deuil et les drapeaux noirs flotter aux fenêtres, sans qu'il y eût eu besoin d'une circulaire pour y inviter les citoyens, ni de crieurs publics pour l'annoncer quarante-huit heures à l'avance. Aujourd'hui nous n'exagérons pas en disant que rien, dans le convoi de M. Périer, n'annonçait la douleur et n'appelait le recueillement; à quelques pas même du cercueil, nous avons remarqué plus que de l'indifférence: les invités marchaient le chapeau sur la tête, sans tenue, dans l'attitude des gens qui remplissent un simple devoir de convenance, et qui ne veulent pas qu'on croie à rien de plus. Cela nous a rappelé encore cette file immense de citoyens suivant le cortège de Benjamin Constant, chapeau bas, malgré le mauvais temps, les pieds dans la boue, et marchant de ce pas monotone et régulier qui suppose la tristesse et le recueillement. Ce sont de ces comparaisons que l'on ne peut pas manquer de faire et que tout le monde a faites, ceux-mêmes dont les opinions politiques s'accommodaient de la marche de l'ancien président du conseil, et qui ont souffert de voir qu'on parût prendre si peu au sérieux la mort de l'homme le plus important de son parti.

Les mêmes comparaisons se sont présentées de nouveau quand le corbillard a passé. Des chevaux couverts de housses et de plumes, un char pompeux, un cercueil recouvert de velours noir avec larmes d'argent; à la tête du char, des hommes noirs portant des torches fumantes; ce sont là toutes choses qui ne regardent que l'administration des pompes funèbres; elle y met du luxe et des larmes d'argent en proportion de ce qu'on la paie. Il ne s'est pas trouvé dans tous les hommes du ban et de l'arrière-ban, dans tous ces petits génies du juste-milieu qui fourmillaient autour de M. Périer, et qui pensaient gouverner parce qu'ils touchaient le bout de son habit, il ne s'est pas trouvé trente ou quarante jeunes gens pour porter sur leurs épaules le corps de leur maître, et pour rendre à ses funérailles l'hommage touchant qu'on rendait, il y a bientôt deux ans, au patriotisme et au dévouement, dans la personne de Benjamin Constant, et qu'on vient de rendre à la science, il n'y a pas plus de deux jours, dans la personne de M. Cuvier. A cela, il est vrai, le juste-milieu répond que les hommes de la Charte et de la paix ne se commettent pas jusqu'à donner des ovations populaires, et que, comme leurs amis de province laissent charivariiser les députés du 13 mars et ne croient pas de leur dignité de sortir dans la rue pour protester, de même ils ne veulent pas, eux, imiter une tradition populaire pour rendre hommage à l'homme qui fut leur héros, et ils aiment mieux laisser aller son cercueil au cimetière sur les quatre roues d'un char fourni par l'entremise des pompes funèbres, et en compagnie d'une douzaine d'employés qui recevront une haute paie, vu la qualité du mort.

Ce n'est pas ici le lieu de faire de la politique, aussi n'en voulons-nous point faire: nous constatons tout simplement nos impressions personnelles, impressions qui ont été partagées, selon nous, par la majorité. Nous nous sommes dit aussi, comme tout le monde, que si M. Périer fût mort il y a cinq ans, dans toute la chaleur de son opposition au ministère Villèle, et quand les luttres de la tribune avaient altéré sa santé, il aurait eu un convoi moins officiel, moins annoncé dans les feuilles du ministère, moins crié dans les rues; il n'aurait peut-être pas été suivi par cinq voitures de la cour, à riches livrées dessus et dedans; au lieu de tout ce faste que paieront les contribuables, au lieu d'une poignée d'amis tièdes, insoucians, qui ne le regrettent déjà plus, qui sont charmés d'en être débarrassés, il aurait été porté sur les épaules d'une jeunesse patriote, et aurait reçu de magnifiques honneurs qui n'auraient rien coûté à l'Etat ni rien rapporté à l'entreprise des pompes funèbres. Mort premier ministre de Louis-Philippe, après avoir compromis l'avenir de son pays pour défendre un système dont il n'est plus même l'auteur, à en croire ses anciens amis, mais dont il n'a jamais été l'organe, les funérailles de M. Périer ne font un peu plus de fracas que celles d'un riche particulier, que parce qu'une loi de vendémiaire y a pourvu, et parce que, pour tout ministre mort en charge, il est réglé qu'on mettra sur pied une partie de la garnison et de la garde nationale, qu'on fera de la musique militaire et qu'on brûlera des cartouches sur sa tombe.

On lit dans le Messenger :

L'homme est à bas, son corps va entrer dans la terre, et le système veut résister. Système qui s'évanouissait hier et qui ne tenait plus qu'à un fil; système qu'on livrait à un nouveau représentant de la pensée gouvernementale, et qui allait céder aux exigences, aux progrès et aux besoins; il fait aujourd'hui un dernier effort; il soulève les passions; appelle à lui les ambitions et les avidités, recrute de prétendus appuis parmi les curieux et les oisifs, et parvient à se faire un titre de ce qui ne devait être qu'un motif de retraite et d'affaiblissement.

L'affliction est une manœuvre de parti, et ces solennités publiques vont être exploitées par l'intrigue pour entourer le trône d'un voile et tromper, s'il se peut, le pays.

On assemble les troupes, on fait des invitations, on publie dans la ville des programmes. Les boulevards et les rues sont pleins. Jamais n'a lui un plus beau jour de printemps: jamais ne se signalèrent plus de toilettes et plus d'élégance. Les femmes, les jeunes gens, tout Paris est en marche. On se porte vers le cortège; on cherche des fenêtres que l'on veut prendre à loyer. Les balcons semblent des corbeilles, et toutes les mille couleurs qui brillent de toutes parts ramènent à l'esprit les jours qui suivirent cette révolution de 1830, où le roi, accompagné de ses fils, passant la revue des troupes et des gardes civiques, promenait ses regards sur une population dévouée à la dynastie élue et éprise de ses institutions de liberté.

Ecoutez, voici le roulement sombre; les soldats ont l'arme a-

baissée: les députations se succèdent, puis les voitures, puis le char funèbre, les insignes, les couronnes et toute la pompe d'un dictateur. On dirait Sylla au déclin de la république et important au tombeau toute l'énergie de l'ordre équestre et toute la dignité du sénat.

A présent où est le monument? On l'annonce; il y a souscription et la caisse bientôt sera remplie. C'est une chose convenue d'avance, et qu'on n'a point risquée sans que le succès ne fût dès le principe assuré.

C'est là le jeu qu'on essaye à la face de cette ville et de cette France, auxquelles on remet en la mémoire les funérailles du général Foy.

Mais alors, à ces funérailles, au convoi de ce défenseur des droits de tous les citoyens, avez-vous oublié quel fut le religieux silence; quel deuil régnait dans le cœur et sur les visages?

Qu'y a-t-il aujourd'hui de semblable? quels pleurs aujourd'hui sont versés? quel est le cri de la multitude? qui la touche en ce long appareil?

C'est le ministre qui meurt et non le député; les douleurs seront officielles et les panégyriques seront commandés.

Si nos paroles sont rigoureuses, c'est pour nous surtout qu'elles le sont!

Après de tant d'adulations qui entourent ce pouvoir éteint, ne faut-il pas une voix sévère qui s'empare de la vérité et la dise au pied du cercueil.

On lit dans le Journal de Paris :

Il était facile de prévoir que la mort de M. Périer fournirait aux adversaires du grand homme d'Etat (car on doit maintenant lui donner ce nom, qui n'est plus un hommage au pouvoir, mais une justice historique) une occasion de faire croire à la chute de son système politique. Si ce n'était pas conviction, c'était une manœuvre de parti. Sans doute, ce n'est pas sérieusement que des hommes habitués à parler des affaires publiques, disent qu'un système suivi pendant plus d'une année, apprécié par les résultats obtenus et par des espérances que chaque événement change en réalités, a cessé d'être vrai, bon, possible même, parce qu'il a perdu son principal, son plus énergique organe; une montre s'arrête-t-elle quand celui qui l'a faite cesse de vivre?

Nous en demandons pardon au Journal de Paris: nous avons dit tout le contraire: nous croyons que la mort de M. Périer ne change rien au système de gouvernement, car nous sommes convaincus que le système était dans une autre tête que celle de M. Périer.

Nous sommes enchantés que la pensée du 13 mars persiste à rester au pouvoir: c'eût été un grand malheur, à notre avis, si ce système avait eu l'air de tomber accidentellement par la mort d'un homme ou la maladie d'un autre. Il faut qu'il tombe de tout son poids, entraînant avec lui tout ce qu'il aura compromis, et il a déjà compromis beaucoup d'hommes et beaucoup de choses.

Qu'on poursuive donc l'étouffement de la liberté au-dedans, la diplomatie lâche au-dehors. Les choses en sont arrivées au point où nous devons nous en réjouir plutôt que nous en affliger.

Nouvelles du Midi.

(Extrait du Sémaphore de Marseille.)

Le Carlo-Alberto est en ce moment en rade à Marseille. Il a à son bord la veuve Ferrari.

Une manifestation des vœux de la garde nationale, adressée à M. le maire, dans les termes ci-après, circule dans le moment. Nous apprenons qu'elle est déjà revêtue de plus de 800 signatures:

« M. le maire,

« La garde nationale de Marseille a appris avec peine que les décorations doivent être distribuées à l'occasion de l'échauffourée du 30 avril.

« Les gardes nationaux n'ont fait que leur devoir en se rendant de suite au premier appel, et s'ils ont mérité quelque récompense, ils l'ont trouvée dans la satisfaction que Marseille, la France entière et S. M. ont témoignée dans cette circonstance.

« Vouloir distinguer particulièrement quelques-uns de ses membres, serait froisser l'amour-propre des autres, ayant tous les mêmes droits aux faveurs que l'on voudrait accorder.

« Une telle mesure, loin d'exciter le zèle des volontaires, serait au contraire dans le cas de l'atténuer; en conséquence, la garde nationale prie l'autorité de vouloir bien faire connaître ses vœux au roi des Français et d'agréer ses remerciements.

« Marseille, le 18 mai 1832. »

NOTA. La protestation est déposée place Royale, n° 6.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre suivante, qui nous est transmise par M. le maire de La Ciotat :

« M. le rédacteur,

« Dans la journée du 30 avril, je reçus par estafette l'ordre d'exercer la plus grande surveillance, d'après les bruits de débarquement sur la côte de La Ciotat. Je communiquai immédiatement par écrit le contenu de cette dépêche à M. le sous-inspecteur des douanes, en lui demandant son concours pour en assurer l'exécution. Dans la matinée du 3 mai, le même ordre me fut donné par la même voie. Je mandai à la mairie le commissaire de police et le maréchal-des-logis de la gendarmerie, pour leur communiquer l'injonction de M. le préfet. A une heure se présenta devant le port le Charles-Albert. La vue d'un bâtiment signalé par l'opinion publique, la crainte d'en voir sortir un nombre de gens armés, les dépêches que j'avais reçues, les attroupements dans les communes voisines, tout me faisait sentir l'importance de mes fonctions; mais résolu à mourir plutôt que de manquer à mon devoir, je me jetai à la hauteur des circonstances. Je fis arborer au fort les couleurs nationales, et je me rendis au bureau de santé pour interroger le capitaine Zahara. M. le commissaire des classes me communiqua une lettre du sous-préfet de Toulon, qui lui signalait comme suspect ce bateau à vapeur. C'est la seule pièce officielle dont j'aie eu connaissance à cet égard.

« N'ayant à ma disposition aucun moyen pour m'assurer du navire, le fis de mon mieux pour l'attirer dans le port. Le capitaine y consentit enfin, et j'en envoyai sur-le-champ l'avis à M. le préfet, en lui annonçant que le Charles-Albert m'avait remis ses papiers, que j'aurais bientôt sa chaudière, et que mon intention était de garder ces objets jusqu'à nouvel ordre. Vers quatre heures se présenta à la mairie, sous la conduite d'un garde de santé, un passager qui désirait, me dit-il, se rendre à Toulon avec son domestique. Je promis de viser leurs passe-ports qu'ils n'avaient pas, et j'ai la certitude qu'ils se rendirent à bord. Il est donc faux que j'aie pu trouver leurs papiers en règle, et que j'aie dit de les laisser aller librement; je n'ai certainement pas pris des mesures coercitives envers eux, parce que je n'en avais ni l'ordre, ni le droit; mais je n'ai rien contremandé des ordres que j'avais donnés, dans la journée même, aux agents de la force publique. J'aurais certainement agi avec maladresse en arrêtant ce pas-

sager, et en prenant d'une manière ostensible les moyens de masquer des autres; nul doute que le Charles-Albert n'eût repris le large.

« Vers les six heures, le bateau de la douane fut envoyé à bord. Il est impossible que le lieutenant principal n'ait pas vu les tentures fleurdelisées et les armes de Henri V, qui durent le convaincre que ce navire était le foyer de la conspiration. Pourquoi ne m'en a-t-il rien dit? Pourquoi, lorsque deux passagers débarquèrent à l'approche du Sphinx, au coucher du soleil, devant le poste de la douane, aucune observation ne leur a été faite, aucun avis ne m'en a été donné, pour que je devinsse en quelque sorte responsable de ces deux individus? Est-ce au maire ou aux agents salariés de l'Etat qu'est dévolue l'action de la surveillance? L'enquête qui a lieu en ce moment prouvera qu'en cette occasion ma conduite n'a pas été équivoque, et confirmera que l'homogénéité des principes est indispensable dans les diverses administrations. Quant à moi, maire ou non, je rallierai toujours dans mon pays les amis de l'ordre et de la liberté. C'est ce qu'exprime ma proclamation du 5 dont voici la copie :

« Mes concitoyens, des membres d'une famille descendue honteusement et à jamais du trône se sont présentés dans notre port. Les insensés se comparaient au grand homme qui n'eût qu'à paraître pour renverser l'ouvrage de dix rois. Mais qu'est-ce qu'un titre de naissance sous le règne de la liberté? A l'aspect des éléments de la guerre civile, vous avez frémi d'indignation, et vous vous êtes offerts pour les livrer à la France irritée. Mes concitoyens, vous avez bien mérité de la patrie, et les coupables qui voulaient reprendre la vieille chaîne sont sous le glaive de la loi. Vive le roi des Français! Tels sont les sentiments que j'exprimais le 5 mai et qui formeront invariablement ma règle de conduite.

« Agréez, etc.

S. REYNIER. »

Le document qu'on vient de lire était superflu pour nous; il n'a rien ajouté à l'idée que nous avions de l'incurie de l'autorité supérieure, et de l'absence de toutes mesures en présence de circonstances dont il est inutile de rappeler la gravité. Il servira peut-être à éclairer les individus qui en auraient besoin encore, sur le degré de confiance à accorder aux hommes sur lesquels repose la sécurité du pays. Depuis trois mois, nous dit-on, toutes les démarches des conspirateurs étaient épiées et suivies, tous leurs projets connus, et cependant aucun ordre précis n'était transmis aux autorités locales des communes du littoral où l'on pouvait présumer que le débarquement aurait lieu. Rien ne leur était indiqué sur la conduite à tenir, soit avant, soit après le débarquement. On n'avait pas même songé à mettre à leur disposition une escouade qui pût arrêter dès l'abord les tentatives des assaillants dont, quoi qu'on en dise, on ne connaissait point le nombre. L'arrivée du Charles-Albert à La Ciotat n'éveille pas plus de sollicitude; on continue à s'en remettre à la Providence et au zèle de quelques fonctionnaires privés de moyens matériels et d'instructions officielles, du soin de déjouer les tentatives de l'ennemi. C'est ce que depuis 1830 quelques hommes appellent sauver la patrie.

— Notre correspondance d'Ajaccio nous transmet les détails suivants :

Le Charles-Albert a été déclaré de bonne prise: l'inventaire de tout ce qui était à bord a été fait et les scellés apposés. On y a trouvé une somme de 28,000 fr.; 26,000 fr. ont été portés à bord du Sphinx, les autres 2,000 fr. sont, dit-on, demeurés dans les mains du capitaine et des passagers. Nous ne savons pas plus ici qu'à Toulon quel est le nom de cette prétendue veuve Ferrari; quoi qu'il en soit, nous pouvons assurer que le Charles-Albert est surveillé de près. Il y a toujours en une brigade de gendarmes ou de voltigeurs Corses de garde à bord. Sur la côte un corps de troupes a été placé en vedette.

Avant-hier au matin on s'aperçut que le Charles-Albert s'était pa-voisé comme en signe d'allégresse. Il avait quatre grands pavillons; celui du grand mât était blanc croisé d'une raie rouge. Les autorités sont allées à bord et ont fait amener tous ces pavillons.

On a ici commencé l'instruction; M. le procureur du roi a entendu la déposition de l'équipage. Les matelots ont fait des aveux; il est à croire qu'ils en feront d'autres. L'équipage a été embarqué hier par un bâtiment français pour être conduit à Toulon. La prétendue veuve Ferrari, le capitaine et le subrecargue ont fait beaucoup de démarches pour être laissés à bord du Charles-Albert. On n'a pas encore obtenu d'eux autre chose que ce qu'ils ont déjà déclaré.

L'autorité fait circuler une note dans laquelle elle annonce que la prisonnière est la femme de M. Meffray ex-receveur-général à Auch.

— M. le ministre du commerce a accordé à la ville de Toulouse deux statues en marbre, ouvrages exécutés à Rome, par les élèves de l'école française. (France Méridionale.)

— Le tableau commandé à M. Bertin, en 1830, pour la ville de Toulouse, et qui, par erreur, avait reçu une autre destination, nous a été rendu. Des ordres ont été donnés à la direction générale des Musées royaux pour qu'il nous fût accordé une suite de tableaux anciens, pris parmi ceux qui existent dans les dépôts du Louvre. (Idem.)

— M. le général Pélet a adressé à la ville de Toulouse, qui le compte au nombre des membres de sa députation, un superbe Atlas hydrographique. (Idem.)

— M. le général Piat est revenu hier au soir de la tournée qu'il est allé faire dans le département. Partout règne la plus grande tranquillité. Il n'existe plus aucunes traces des bandes armées qui s'étaient montrées sur divers points le 30 avril et les jours suivants. (Idem.)

Lettre sur la Session de 1831.

PAR M. DE CORMENIN.

(Suite.)

Au surplus, nous sommes les premiers à reconnaître qu'il s'est glissée une légère inexactitude dans notre phrase, lorsque nous venons de dire que Louis-Philippe était le roi le plus riche de l'Europe. Le plus riche cela est vrai; mais roi n'est pas assez, il fallait dire souverain; car il n'y a que les souverains qui aient des sujets; et, dans son discours sur la liste civile, M. de Montalivet a bien voulu nous apprendre que Louis-Philippe, le roi-bourgeois, le roi-citoyen, le délégué du peuple, avait aussi des sujets. Des sujets! lesquels donc?... Comment lesquels?... Il a d'abord M. de Montalivet, puis les députés de la France qui, à l'exception de quelques-uns, ont abdiqué leur titre de citoyens et leur portion de souveraineté, se sont faits humbles au point de se qualifier et de se dire sujets d'un roi! Et de quel roi? d'un roi qu'ils ont fait dans une Charte qu'ils ont bâclée.

Les flots d'eucens, la prosternation, le front dans la poussière, la profusion des viandes, l'éclat des tableaux, des bijoux et des diamants, les millions d'eucens apportés dans des plats d'or, les dons de moustiquerie, de meubles, de forêts et de châteaux, les flûtes des musiciens parlementaires, les louanges caressantes et pures de tant de modestie, d'innocence et de simplicité, rien n'a manqué dans ce splendide festin de la liste civile que la nation a servi à Louis-Philippe par les mains de ses économistes et désintéressés mandataires.

Nous ne nous inquiétons guère de savoir comment on paiera tout cela; car aux gens qui n'ont ni argent, ni bonne volonté, on envoie des gendarmes, des contraintes et des garnisaires. Mais ce qui nous inquiète véritablement, c'est de savoir comment la postérité croira qu'il s'est trouvé, dix-huit mois après la révolution sociale de juillet,

des ministres pour proposer une si énorme liste civile, des députés pour la voter, et un roi pour la recevoir !
O postérité, nous t'en faisons voir de belles !

V.
Après avoir servi le dîner de la liste civile, les fonctionnaires de la chambre se trouvaient en appétit pour avaler le budget.
Nous ne nous arrêterons pas aux facéties de ce bon M. de Lameth qui se juche à tous propos sur son dada de 89, ni aux néologismes carcassonnais de M. Mahul qui estropie la langue et les contribuables.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de prêter, en passant, quelque attention aux sophistes de la doctrine. Leur vénérable pontife nous avait dit qu'il n'y a rien de si dangereux qu'un prolétaire éloquent, M. Guizot, son disciple, que les patriotes de juillet étaient la queue de la révolution ; et M. Thiers, le disciple de son disciple, que le budget n'était pas trop gros comme cela. Sur quoi, renchérissant, un autre sous-diacre de la doctrine, M. de Rémusat nous a prêché, du haut de sa petite chaire, que l'impôt était le meilleur des placements. Vous voulez peut-être dire pour les gens en place, M. de Rémusat ? Non ; pour les contribuables ! — Hâtez-vous donc, M. de Rémusat, de porter vos revenus, vos économies, vos fortunes contributives, de porter vos revenus, vos économies, vos emprunts, vos placements, entre les mains de cet excellent gouvernement qui nous rendra en repos, en prospérité, en bien-être, en liberté, en gloire, tout ce que vous lui prêtez en argent. En vain, direz-vous, j'ai tout donné, je suis épuisé, je n'ai plus rien ; comment voulez-vous que je prête, que je place ? — Placez-vous, vous dis-je ; faites ce que vous ne pouvez pas faire ; faites l'impossible : croyez-en M. de Rémusat. Ayez la foi, vous serez sauvé !

Après ces théories préliminaires d'économie politique, il a bien fallu aborder les détails de ce monstrueux budget, ministère par ministère, chapitre par chapitre, et subdivision par subdivision.

C'est alors que, dans les parvis infernaux, se font entendre les lamentations, les cris et les grincemens de dents.

Chacun des différents ordres des fonctionnaires chambriers, qui garnissent les bancs de la législature, s'attache au corps du budget comme à une proie. Spectacle amer et piteux pour les contribuables !

Les députés-procureurs-général s'écrient qu'on altère l'indépendance de la magistrature et qu'on déshonore la justice, si l'on s'avise de réduire le traitement des juges.

Les députés-ambassadeurs disent que si la France ne parle pas, dans les cours de la sainte-alliance, un langage ferme, imposant et digne d'elle, il faut du moins qu'elle y brille par le luxe des équipages et la magnificence des festins ; et lorsqu'on leur demande pourquoi ils reçoivent à Paris leurs traitemens qu'ils devraient dépenser à Madrid ou à Vienne, ils répondent que l'économie est la vertu des gens prévoyants, qu'ils imitent en cela leur auguste maître, et qu'on ne sait pas ce qui peut arriver.

Les députés-militaires soutiennent que le cumul est une excellente chose ; que nous ne sommes plus au tems où les généraux marchaient à la victoire avec des souliers usés et des habits tout noirs de poudre ; qu'on ne saurait prodiguer aux braves trop d'argent, de décorations, de pensions, de dotations, de titres et d'honneurs, et qu'on ne leur arrachera leurs traitemens qu'avec la vie.

Les députés qui ont été préfets, et ceux qui veulent l'être, s'étonnent qu'on puisse diminuer les frais d'abonnemens et de représentation, et ils demandent comment ils pourront faire danser les femmes, les filles et les belles-filles, et les sœurs et les nièces et les cousines des gens du juste-milieu.

Les députés-conseillers d'Etat qui siègent tous les jours sur les bancs de la chambre, selon leur devoir, depuis midi précis jusqu'à six heures de relevée, font valoir, pour obtenir l'intégralité de leur salaire, l'immensité de leurs travaux administratifs, et ce tour d'assiduité presque inexplicable, qui permet à une seule personne qu'une touche qu'un seul traitement, de se trouver à la même minute, au même coup de balancier du pendule, en habit de conseiller d'Etat dans le palais du Louvre, et en frac de député dans le palais Bourbon : c'est prodigieux en effet ! Mais il est vrai de dire que nous sommes dans le siècle des miracles.

Les députés-receveurs-général, ou ceux qui veulent l'être, et il y a presse, se confondent dans l'exposition innumérable de leurs charges ; ils frissonnent de voir qu'on veuille arracher un seul poil du veau d'or, leur idole. A les entendre, la nation est trop heureuse qu'il se trouve des gens assez généreux pour lui prêter leurs millions, et si vous poussez un peu trop M. Thiers sur ce chapitre, il finira par se troubler, par s'attendrir, par se tordre les mains, par larmoyer de vraies larmes sur la destinée de ces pauvres millionnaires, et il vous défiera de rencontrer des capitalistes assez hardis pour consentir à gagner, sans courir gros risque et sans se donner grand-peine, 50, 60, 80 mille francs, bon an, mal an. Si bien qu'à la fin de cette discussion, c'était de la dureté de cœur de ces indignes contribuables, dont tant seulement la chambre se lamentait.

Enfin, parmi toutes les variantes et explorations du budget, il n'y a pas un seul cumul qui n'ait été salué d'une triple salve de bravos, une seule sinécure qui n'ait trouvé pour la défendre des voix compatissantes et des cœurs sensibles, une seule dépense qui n'ait été traitée d'organique et de vitale, une seule économie qui n'ait été appelée séditieuse, désorganisateur, anarchique, une seule proposition de réforme qui n'ait expiré sous les lazzi d'une moquerie grognonne, un seul plan d'organisation nouvelle qui n'ait rudement filé, de banc en banc, sous les huées des centres, comme l'utopie d'un cerveau malade, une seule institution du monopole qui n'ait été adulée, caressée, embrassée par les persifleurs de la doctrine, comme le pur écoulement de la révolution de juillet.

Ce serait chose curieuse de convoquer, si possible était, tous les contribuables, tant agricoles qu'industriels, qui ont tant de peine à économiser pour le percepteur quelques pièces de cent sous, et de leur montrer avec quelle incroyable facilité nos députés prodiguent les millions à pleines mains.

Vous les voyez penchés sur leurs tables, écrire à leurs femmes, gronder un huissier, causer et rire avec leurs voisins.

Un ministre monte à la tribune : de quoi s'agit-il ? — C'est quelques millions de plus que notre gouvernement paternel nous demande. — Bah ! ce n'est pas cela ? Ils descendent de leurs bancs ; ils font, du bout du doigt, un petit signe, et les millions additionnels s'en vont dans la poche des ministres.

(La suite au prochain N°.)

A Monsieur le préfet,

SUR LA CIRCULAIRE AUX MAIRES RELATIVE AUX BALLONS.

Monsieur,

Je ne me serais jamais douté que vous seriez un jour le persécuteur des ballons dans la ville où le premier ballon fut lancé. Oh ! ombre du grand Mongolfier, qu'en dis-tu ?

Depuis près d'un demi-siècle les innocents ballons ont eu la permission de contribuer à amuser nos enfans. Jusqu'à présent ils n'avaient été accusés d'incendies ni d'aucun autre crime ; un seul a contribué à nous faire remporter la victoire de Jemmapes. Que ne pouvons-nous faire semblables ordonnances contre les incendiaires de l'ouest ?

Comme depuis la disparition de la duchesse de Berry et tant d'au-

tres choses aussi extraordinaires, on est peu disposé à croire tout ce qui est dit par ordre, vous me permettrez de douter que des ballons aient causé des incendies. Pourriez-vous nous indiquer les lieux afin que nous puissions nous en assurer par nous-mêmes ?

Ne craignez-vous pas plutôt que des ballons ne soient un signal donné par des conspirateurs ? qu'on ne lance des ballons d'une forme épouvantable, figurant par exemple une fleur-de-lys ou un bonnet de liberté ? Si deux ballons de formes si différentes s'élevaient en se donnant la main, ne serait-ce pas un appel fait à l'alliance des carlistes et des républicains ? Pauvre gouvernement de juillet, te voilà réduit à trembler devant des ballons !

Tout cela n'est pas encore ce que je voulais vous demander, M. le préfet. Je suis physicien en ballons : comment vais-je continuer mes expériences pour perfectionner cette machine ? Les ordonnances étant toujours incomplètes, offrant toujours quelques trous dans lesquels on peut faire un faux pas, je désirerais savoir si les aérostats au gaz hydrogène (qui ne peuvent devenir cause d'incendie), si des ballons de 4, 3 ou 2 pieds de diamètre en peau de baudruche sont aussi compris dans la prohibition ? Je vous dirai aussi que chaque jour de barbe, j'ai grand plaisir à lancer par la fenêtre une douzaine de grosses bulles de savon. Ne vous en effrayez-vous point si vous les prenez pour des ballons à l'horizon ? Me sera-t-il permis, sans en demander spécialement la permission, de me donner encore cet innocent plaisir ?

Votre serviteur, L***.

L'empereur d'Autriche est arrivé à Trieste. Il va à Venise, et delà sans doute à Milan. Ce voyage, d'un personnage si important, dans la vieille Europe, donne lieu à penser dans les graves circonstances où nous nous trouvons. On dirait que tous les despotismes et toutes les aristocraties se sont donné le mot pour bouleverser le Nord et le Midi. Peut-être le voyage de l'empereur a-t-il quelque liaison avec la tentative du *Charles-Albert* et le rejet du bill. On se rappelle qu'on avait demandé un nouveau serment aux troupes autrichiennes stationnées en Italie. Toutes les circonstances semblent coïncider avec un plan que l'attitude du peuple anglais et l'issue de la misérable tentative de Marseille ont fait échouer.

Les assises du Rhône s'ouvriront le 4 juin prochain, sous la présidence de M. le conseiller Dangeville.

Le roi a nommé maire de la Croix-Rousse M. Puyroche : adjoints, MM. Clapissou et Francoz.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs qu'on trouve au bureau du journal des *Connaissances usuelles*, à Paris, rue du Faubourg Poissonnière, n° 33 bis, la brochure intitulée : *Conseils et Avis sur les moyens à mettre en usage pour se garantir des maladies épidémiques*, à raison de 4 centimes l'exemplaire, et, pour 15 centimes, outre cette notice, le *Mémoire* de M. Vavasseur sur la nature, les causes, le traitement du choléra, et les moyens de le prévenir. Ce mémoire est écrit d'après les notes de MM. Gaymard et Girardin, envoyés par le gouvernement français en Russie.

Le ministre du commerce a fait tirer, pour son compte, 100,000 exemplaires de la première notice.

Paris, 20 mai 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

OBSEQUES DE M. PÉRIER.

Les funérailles de M. Périer présentaient un aspect douloureux. Quoique nul n'ait été moins partisan que nous du système suivi par cet homme d'état, nous ne nous attendions pas à voir la nouvelle de sa mort accueillie avec tant d'indifférence par ceux-mêmes qui partagent toutes ses idées. La journée d'hier nous a montré que nous nous trompions. La foule se pressait sur les boulevards, contemplant d'un œil curieux le cortège qui s'avancait, et nul, en la regardant, n'eût pu deviner s'il s'agissait pour elle d'un jour de fête ou d'un jour de deuil : des autorités civiles et militaires, des ambassadeurs, des députés, des gardes nationaux officiellement convoqués suivaient le brillant corbillard sur lequel était déposé le corps de l'ex-président du conseil. La réunion de tous ces hommes n'avait même pas cette apparence tristement grave qu'un cérémonial bien réglé parvenait à donner à la foule des courtisans escortant un roi mort à St-Denis. Au milieu d'eux on distinguait à peine des amis, des parens, qui semblaient n'être là que pour grossir le péle-mêle.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe du mort. M. Royer-Collard a débité quelques phrases pédantesquement froides, insignifiante amplification du texte ordinaire de tous les discours d'adieu. Son allocution n'est remarquable que par un éloge du système de M. Périer, que j'appellerai maladroite pour ne pas le qualifier plus sévèrement.

M. Bignon, qui est venu ensuite, est le seul dont les paroles ne puissent pas donner lieu à des attaques méritées.

M. Dupin a prononcé, sous le nom d'improvisation, un fragment de plaidoyer.

Enfin M. François Dellessert a cru devoir, lui aussi, entretenir les assistants des *sentimens qui opprressaient leurs cœurs à l'occasion de la perte immense faite par la patrie* (propres expressions).

Toute somme faite, un doctrinaire, un banquier, un avocat et un diplomate, ont fait tous les frais de la cérémonie, c'est en dire assez.

Le *Courrier Français* critique aujourd'hui comme illégale l'ordonnance qui a appelé M. Augustin Périer à la pairie. En effet, M. Aug. Périer n'a été membre que de deux législatures, celle de 1827 et celle de 1830. En 1831, il n'a point été réélu. L'ordonnance qui le nomme mentionne bien sa qualité de membre du conseil-général du département de l'Isère, mais pour être un titre de capacité à la pairie, cette qualité doit avoir été conférée électivement.

Les seuls hommes capables du ministère, sont des hommes spéciaux et point du tout politiques, tels que MM. de Rigny, d'Argout et Soult, car malgré sa prétention à la présidence, le vieux maréchal, retiré des questions de guerre est aussi peu avisé dans le conseil que peu disert à la tribune. Les autres hommes qui n'ont point de spécialité administrative, sont également frappés d'incapacité dans les questions générales. M. Montalivet aurait au moins besoin d'être dirigé et il dirige ; pour M. Girod (de l'Ain), il n'y a guère de séance où il ne prête à rire non pas seulement à ses collègues, mais au roi lui-même. Quand M. Barthe prend la parole on attend toujours avec un sourire la conclusion ordinaire de ses phrases : *je dépose ces idées dans vos consciences*. En un mot, il n'y a pas dans tout le cabinet un ministre qui ne trouve tous les autres incapables, et pour achever de peindre le conseil, par un qui ne croie qu'avec sa capacité jointe aux incapacités des autres, on ne puisse cependant aller cinq ou six mois encore.

Le *Courrier Français* avait dit que M. Gustave de Beaumont, substitué du parquet de Paris, avait été destitué pour n'avoir point voulu porter, dans un procès où M^{me} de Feuchères était en cause, des conclusions dans un sens plutôt que dans un autre. Le *Journal de Paris* qui passe pour l'organe des Tuileries et du ministère tout

ensemble, a répondu que cette assertion était une calomnie. A cela M. G. de Beaumont vient de répondre à son tour que le *Journal de Paris* s'est trop avancé, et que s'il n'a pas été destitué parce qu'il aurait refusé de parler dans un sens qui lui aurait été prescrit, il l'a été parce qu'il a déclaré que s'il portait la parole dans l'affaire de la riche baronne Sophie Dawes, ce ne pourrait être que contre la coléritière du jeune duc d'Aumale. On voit que le *Journal de Paris* eût aussi bien fait de ne pas prolonger cette polémique.

C'est un enseignement bien grave que ce qui se passe à Londres en ce moment. L'explosion de la colère nationale du peuple anglais contre les ennemis de la réforme, distinguant entre le roi qui abandonnait cette grande mesure et la reine conseillère de cet abandon. Le parterre du théâtre de la reine demande en masse que le nom de ce théâtre soit changé, et il l'est le lendemain matin. Les Omnibus qui traversaient Londres avec le nom des Adélaides, qui est celui de S. M. B., couvrent d'une bande de toile leur inscription.

Dans les villes et les bourgs de l'Angleterre, le peuple insurgé pour la réforme écrit sur ses drapeaux : *Plus de bill ! plus d'impôts ! à bas la reine !* Toutes ces démonstrations si nettes ont lieu sans un commencement de désordres ; mais le roi et l'aristocratie savent ce qui s'en suivrait et ils cèdent. Chez nous on céderait, mais après des lutes et du sang versé, c'est-à-dire quand il serait et plus honteux et plus dangereux de céder.

Nouvelles.

Les pièces de procédure relatives à l'affaire de Grenoble sont arrivées hier au greffe du tribunal correctionnel de Bourg.

M. Huchet, de notre ville, et M. Bastide, impliqués dans cette affaire, sont aussi arrivés ces jours derniers à Bourg. M. Bastide en est reparti hier dans la journée. (*Journal de l'Ain.*)

On nous écrit de Villefranche (Rhône) :

« Le mal que la gelée des dernières nuits a fait dans le Beaujolais est si peu de chose, qu'il n'en faut pas parler. Les vignes, en général, promettent beaucoup ; s'il ne survient pas de contre-temps, nous pouvons faire une pleine récolte de vin.

« Malheureusement, le blé paraît devoir subir une hausse considérable : déjà les prix des derniers marchés ont sensiblement augmenté. (*Idem.*)

On écrit de Sarrelouis, 13 mai :

« Hier, au moment où un général prussien venait organiser le cord sanitaire sur notre ligne, un major de sa suite fut attaqué du choléra ; il mourut dans la journée. A quoi donc servent les cordons sanitaires ? »

On assure que M. de Talleyrand a reçu un congé du gouvernement, et qu'il quittera Londres pour venir à Paris aussitôt que le cabinet anglais sera entièrement organisé. (*France Nouvelle.*)

La ville de Beaune, sur un budget de 66,000 f., en consacre plus de 15,000 à l'instruction publique. Honneur aux administrateurs de cette ville !

On écrit d'Issoudun, 18 mai :

« Dans la soirée du 13 mai, sur les onze heures, des citoyens, en très-grand nombre, se sont réunis devant la demeure de M. Thabaut-Linetière ; les poêles, les chaudrons, les casseroles et autres instrumens, ont produit leur effet. Le lendemain, à la même heure, le concert a recommencé avec une nouvelle vigueur d'exécution. Les patriotes étaient très-nombreux avec leurs instrumens ; on a crié : *À bas le ventre !* et tout à coup une longue figure blême comme une face à charivari est apparue à l'une des fenêtres de la maison de M. Thabaut, et un coup de pistolet a été tiré.

« Il paraît que les amis de M. Thabaut voulaient aussi faire de la force ; mais leur explosion ne leur a point réussi ; les patriotes ne se sont point déconcertés, et le tapage a continué.

« Maintenant, que le ciel garde en joie M. Thabaut !

« La police recherche, dit-on, les auteurs des signes de sympathie dont elle n'a pu garantir son député. »

« Les habitans de Saint-Prix se sont, dit-on, pourvus devant le conseil-d'Etat contre l'arrêté du préfet de Seine-et-Oise qui leur défend l'usage de leur église pour la célébration du culte catholique français qu'ils ont unanimement adopté.

« Une coalition d'ouvriers bonnetiers a mis avant-hier matin en émoi une partie du 12^e arrondissement. Les ouvriers du sieur Hénot, réunis à ceux du sieur Parain, se sont portés chez ce dernier pour le forcer à augmenter le prix de leurs journées. Le sieur Parain ayant résisté avec courage aux conditions qu'on voulait lui imposer, il a été l'objet de menaces et de voies de fait qui ont nécessité l'intervention de la force armée. Les plus mutins ont été arrêtés. (*National.*)

« On assure qu'une lettre écrite de Nice par M. de Menars annonce que Mad. la duchesse de Berry est dans cette ville, où elle se serait rendue sous divers déguisemens, après avoir débarqué à La Ciotat. Elle était, ajoute-t-on, accompagnée seulement de M. de Menars, et pour éviter d'être rencontrée et reconnue par la gendarmerie, la duchesse aurait été forcée de faire près de quarante lieues à pied dans les montagnes. (*Idem.*)

« M. le comte d'Argout a fait hier sa première sortie. Il assistait aujourd'hui à la cérémonie funèbre de M. Casimir Périer. (*Idem.*)

« Le projet de confier la préfecture de police à M. Maurice Duval, ancien préfet de l'Isère, est, dit-on, tout-à-fait abandonné ; mais il est de nouveau question de M. Augustin Périer pour la préfecture de la Seine. (*Idem.*)

On écrit de Strasbourg, 15 mai :

« M. Coulmann, député du Bas-Rhin, et, comme l'on sait, l'un de ceux de nos représentans qui ont combattu avec le plus de patriotisme et de persévérance le système du ministère du 13 mars, est arrivé ici aujourd'hui. Ce soir, la musique du 2^e bataillon de la garde nationale lui a donné une sérénade au milieu du concours d'un grand nombre de citoyens. (*Idem.*)

« Des citoyens de Nantes viennent de rédiger une adresse au roi, dictée par la gravité des circonstances ; elle est conçue en ces termes :

« Sire,

« Au moment où les partisans du gouvernement déchu lèvent la tête et prennent les armes, le salut du peuple et de la révolution de juillet réclame le concours de tous les bons citoyens. Dans les circonstances graves où nous sommes placés, la patrie a besoin de tous ses défenseurs !

« Les gardes nationales de Perpignan, Grenoble et Lyon, si dévouées à la liberté, sont dissoutes ; il nous paraît urgent qu'elles soient rappelées sous le drapeau national.

« Nous sommes avec un profond respect,

« Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs. »

Cette adresse est déjà revêtue d'un grand nombre de signatures de nos plus honorables citoyens, entr'autres de celles des députés de la Loire-Inférieure qui se trouvent à Nantes, et de plusieurs officiers municipaux. (*Temps.*)

M. Gustave de Beaumont, ancien substitué de M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, a adressé la lettre suivante au *Courrier Français* :

Paris, 18 mai 1832.

Monsieur le rédacteur,
Le *Moniteur* du 16 mai m'a annoncé ma destitution. Cet acte du gouvernement vous a suggéré dans votre feuille d'hier un article plein de bienveillance à mon égard, dans lequel il s'est glissé une erreur que je vous prie de vouloir bien rectifier par la publication de cette lettre. Il est très-vrai que j'ai refusé de porter la parole dans le procès intenté par madame de Feuchères aux auteurs d'un mémoire qu'elle accuse de diffamation; il est également vrai que ce refus de ma part est la cause de ma destitution; mais il serait inexact de dire qu'en me chargeant de cette affaire, on m'imposait l'obligation de me prononcer en faveur de l'une des parties désignée d'avance. Un tel engagement ne pouvait être proposé à un magistrat, et il ne m'a point été offert. Je ne pense pas du reste que cette circonstance change en rien la nature de l'acte que vous blâmez, et qu'il ne m'appartient pas de qualifier.

Agréez, etc.

Gustave de Beaumont.

P. S. J'adresse copie de cette lettre au *Journal des Débats*, afin qu'il la publie en rectification de son article d'aujourd'hui.

Des rassemblements séditieux ont parcouru dans la soirée du 5 les rues de Perpignan; mais, après les sommations légales, ils se sont dispersés et l'ordre a été rétabli. (Nouveliste.)

M. le maréchal Gérard, qui devait se rendre à l'armée du Nord, n'a pas encore quitté Paris. Son voyage a été retardé par la nouvelle de la rentrée de lord Grey aux affaires.

M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, est parti aujourd'hui pour St-Petersbourg avec M. de Labensky, l'un des secrétaires de l'ambassade. Pendant son absence, le comte Medem, conseiller de légation, sera chargé d'affaires.

Depuis notre dernier bulletin, l'état du général Lamarque est demeuré stationnaire. On espère qu'un changement favorable ne tardera pas à s'opérer.

Une grande partie des vignes de la Meuse, celles situées dans les vallons, sont entièrement gelées. La feuille, desséchée ou grillée, est devenue toute noire et tombe en poussière. Ainsi, après quatre années de mauvaise récolte, s'évanouit encore l'espoir de l'avenir. (Courrier Lorrain.)

— On écrit de Dieppe :

Un conte carliste fait ici fortune chez les bonnes femmes; elles sont persuadées que Charles X a rêvé, et que dans son rêve il lui fut demandé par un ange comme il voulait punir les Parisiens. Le roi aurait répondu : Par la peste. Et voilà le choléra. Mais il se ravisa et pensa qu'il y avait à Dieppe de ses bons amis. Il demanda à l'ange de ne pas frapper Dieppe. L'ange le lui promit. — Et voilà pourquoi nous n'avons pas le choléra.

— On nous écrit de Segré (Maine-et-Loire), 14 mai :

Après une journée tumultueuse, qui avait nécessité la présence de plusieurs pelotons de grenadiers au bourg de Bouillé-Ménard, pour dissiper les groupes, au milieu desquels se distinguaient MM. de Narcé fils, de Candé, de Serrant, et autres meneurs, des sommations furent faites par ordre du maire, pour faire évacuer les cabarets ouverts à une heure indue. La foule aussitôt se dispersa, et tout paraissait fini lorsqu'un sergent, qui s'en retournait à son logement, fut insulté par sept à huit individus qui complotaient de le désarmer et qui se jetèrent sur lui. Aussitôt le sous-officier appela au secours, la garde vint à lui; il en prit le commandement et cria à ses agresseurs qui fuyaient, de s'arrêter ou qu'il ferait feu; mais ceux-ci faisant la sourde oreille, il lâcha son coup de fusil et traversa la cuisse de l'un d'eux.

Je reçois à l'instant une lettre d'Angers, m'annonçant l'arrivée du général Ordener, qui vient lui-même sur les lieux instruire cette affaire. (Breton.)

— On écrit de Bourbon-Vendée, 15 mai :

M. le marquis de Barbançais, ex-colonel de cavalerie, vient d'être arrêté à Luçon et amené ici sous bonne garde. Le noble marquis était autrefois attaché à la personne du duc de Bordeaux; il arrive d'Edinburgh.

On croit savoir que les fonds envoyés par M^{me} la duchesse de Berry à Marseille, pour nourrir, aguerir, solder, désaltérer, porter, amuser les agents subalternes de sa vaste conspiration, s'élèvent à 1,400,000 francs, et qu'il n'en a été dépensé que 180,000. Le reste est demeuré probablement entre les mains des agents supérieurs, pour prix de leur désintéressement. (Messager.)

On dit que M. d'Argout se porte assez bien pour reprendre ses travaux, et que le conseil des ministres s'assemblera chez lui lundi. (Idem.)

Le prince Camille Borghèse, qui avait épousé une des sœurs de Napoléon, et qui, sous l'empire, était gouverneur des départements au-delà des Alpes, a été frappé le 9 de ce mois, à Florence, d'une attaque d'apoplexie; malgré les secours de l'art, les plus prompts et les plus multipliés, il a expiré le lendemain.

Les lettres de Vienne du 10 mai portent que l'amélioration de la santé du duc de Reichstadt fait de sensibles progrès, et que l'on commence à espérer son parfait rétablissement.

Extérieur.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

BELGIQUE. — Bruxelles, 18 mai. — Le ministère ne se forme pas, cependant depuis dimanche les ministres ont donné leur démission; celle de M. Raickman seulement a été acceptée. Il paraît qu'on espère lui substituer M. Leclercq, mais on a une trop haute idée de ce représentant pour croire qu'il veuille accepter une place dans une administration qu'il a lui-même flétrie; ce serait se perdre sans compensation aucune, il est impossible que jamais le ministère actuel se relève du coup qu'il vient de recevoir, et M. Leclercq, quel que soit d'ailleurs son mérite, ne soutiendrait pas un mois un cabinet aussi discrédité que le nôtre.

Du reste, voici une anecdote curieuse qui vous donnera une idée du cercle vicieux dans lequel nous sommes :

M. Dubus, catholique fervent qu'on avait porté au ministère de l'intérieur, a refusé d'accepter le porte-feuille; M. Leclercq a mis de nouveau en avant le nom de M. Ch. de Brouckère; aussitôt la peur s'est emparée de tous nos dévots représentants; une députation ayant en tête M. Sevard-Legrelle, bourgeois d'Anvers, et saint homme s'il en fut, s'est rendue auprès du roi; elle a représenté à S. M. qu'avec un homme aussi absolu et aussi peu chrétien que M. Ch. de Brouckère, c'en serait fait des cultes, que la liberté de l'instruction serait perdue, etc.; que tous les catholiques de la chambre voteraient contre le cabinet si le porte-feuille de l'intérieur n'était pas remis en d'autres mains; que cependant on ne s'opposerait pas à l'entrée de M. Ch. de Brouckère aux finances, parce que l'on croyait difficile de trouver pour ce porte-feuille un homme qui valût celui-là. Le roi paraît avoir pris en sérieuse considération les remontrances des catholiques, et il serait possible que le ministère tout entier demeurât en place faute d'en pouvoir faire un autre. Ce qu'il y a de mieux dans tout ceci, c'est qu'il paraît que M. Ch. de Brouckère ne veut pas plus de l'intérieur que des finances, et ne consentirait à rentrer au ministère que pour reprendre le porte-feuille de la guerre.

M. van de Weyer lève la tête bien haut et dit être en mesure de

confondre ses accusateurs. Des gens bien avisés disent que tout finira bien, que M. de Meulenaère conservera son porte-feuille, et M. van de Weyer son ambassade; ce sera une curieuse mystification.

ITALIE. — Faenza, 10 mai. — Le conseiller aulique Sabregondi a totalement échoué auprès de la cour de Rome. Le plan de réforme qui lui a coûté plusieurs mois de recherches et de travaux, est complètement repoussé. Cependant les légations ne sont plus gouvernées; toutes les branches de l'administration sont dans le plus grand désordre. La présence des Autrichiens, le séjour des Français à Ancône, les ordres sévères des prolégats, les tribunaux exceptionnels d'Albani, en un mot toutes les mesures adoptées pour imprimer au gouvernement du pape un caractère régulier n'ont pu amener ce qu'on appelle le retour de l'ordre.

Les émeutes et les rixes sanglantes se succèdent sans interruption d'une ville à l'autre.

Les voyageurs sont dévalisés sur les grandes routes et assassinés dans l'intérieur même des villes.

Les impôts ne sont payés sur aucun point; l'emprunt forcé est reconnu irrécouvrable.

Les tribunaux civils sont presque tous vagues.

Les tribunaux criminels n'osent pas valoir leurs jugements.

On jette les citoyens dans les cachots; on les saisit même sous les yeux des Français, et ils ne peuvent réclamer justice.

Les conseillers des communes donnent presque tous leur démission et il est impossible de pourvoir même aux dépenses locales.

La cour de Rome vient d'envoyer sur les lieux monsignor Cappacini pour débrouiller ce cahos. Ce prélat a engagé le cardinal Albani à se démettre de ses fonctions que le cardinal Bernetti n'ose pas lui enlever de vive force, parce que ce serait blâmer, aux yeux de tous les habitants, la conduite de M. le commissaire extraordinaire. Albani a résisté avec beaucoup d'audace, et le secrétaire-d'état n'ose pas aller plus loin. Il est impossible de prévoir comment nous sortirons de cette confusion.

Les congrégations gouvernementales refusent de s'entendre avec l'administration centrale. Le capitaine Corelli, qui commandait à Césène à l'époque des massacres, doit arriver ce matin à Faenza avec 60 gendarmes. Une grande agitation règne dans la ville. La congrégation gouvernementale s'est rassemblée avec le directeur de police et le commandant autrichien. La plupart des carabiniers qui se trouvent ici et dont nous n'avons pas à nous plaindre ont déclaré qu'ils ne voulaient pas servir sous les ordres de Corelli. Comme on craignait de graves désordres, la prolégation a fait délivrer des passe-ports pour Ancône à plusieurs d'entre eux. Ils vont offrir leurs services au général Cubières, en s'engageant pour la légion étrangère.

Hier matin nous avons vu, à notre grande surprise, passer ici un convoi de six caissons chargés de fusées à la Congrève, qui sont dirigés sur Ancône. Les Autrichiens ne font que marches et contremarches.

Ancône, 7 mai.

Le bruit d'une deuxième expédition française s'accrédite ici. Dans la journée deux grenadiers français sortirent pour aller se divertir à la campagne. A peine sortis des murs, ils furent assaillis par une troupe de paysans. Un des grenadiers est, dit-on, mortellement blessé. On ignore ce que sont devenus les assassins.

GRÈCE (Iles Ioniennes). — Corfou, 28 avril. — La conférence de Londres a fait signifier aux trois résidents des puissances de déposer la régence établie par l'assemblée nationale (de Nauplie) et d'en établir une nouvelle, ce qui fut fait après de violents débats entre celle-ci et le sénat. Pour éviter tout désordre on fit venir des troupes considérables et 1,000 Français de Navarin.

Les membres qui maintenant, sous l'influence étrangère, composent la régence, sont : Coletti, Spisanti, Boundonni, Zaimi, Mix-taxa, Coliopulo et Zographo.

Oran, 27 avril. — Vous savez que les généraux Boyer et Montfort avaient parcouru avec 1,200 hommes un espace de six lieues pour s'occuper de l'établissement d'une ferme-modèle. Aucune tribu ne chercha à s'opposer à cette excursion, et, depuis la rentrée de ce petit corps d'armée, nous jouissons de la plus parfaite tranquillité. Elle vient d'être troublée par un événement tout-à-fait inattendu. Le détachement d'artilleurs qui est ici allait deux fois par semaine faire l'exercice du canon aux environs de la ville; ces exercices se faisaient avec la plus grande sécurité. Les Arabes, profitant de la confiance de nos artilleurs, formèrent le projet d'attaquer ce détachement et de s'emparer des pièces. A cet effet, ils se placèrent en embuscade au nombre de 4 à 500. Le 23 de ce mois, au moment où l'on était loin de s'attendre à une attaque, ils se précipitèrent sur le détachement composé seulement de 50 à 60 hommes, qu'ils auraient infailliblement massacrés si un hasard n'eût sauvé les artilleurs et leurs pièces. Le même jour, on avait mis à la disposition de MM. les ingénieurs un détachement de 120 hommes, qui leur servait d'escorte, pour aller rectifier des opérations topographiques dans les environs d'Oran et près du lieu même où le combat venait de s'engager entre les Arabes et les canoniers. Ce secours inespéré protégea la retraite que ces derniers faisaient en bon ordre, et les deux détachements rentrèrent en ville avec les pièces de canon. Quelques artilleurs ont péri en se défendant avec une bravoure digne des plus grands éloges. Cet événement a donné lieu à une nouvelle excursion. Le général Boyer est sorti à la tête de 2,000 hommes; il vient de rentrer à l'instant après avoir châtié les tribus voisines. Jusqu'à ce qu'une expédition sérieuse soit faite sur Tremecen, on ne doit pas attendre de grands résultats des excursions partielles. Cette expédition aura lieu, dit-on, très-prochainement.

Annonces judiciaires.

(10220) VENTE APRÈS DÉCÈS.

D'un beau mobilier, quai Puits-du-Sel, n° 120.

Le jeudi vingt-quatre mai 1832, de neuf à trois heures, et jours suivants, il sera procédé, quai Puits-du-Sel, n° 120, à la vente du mobilier délaissé par M. Jean-Baptiste Ecuyer, décédé rentier audit lieu, lequel mobilier consiste en batterie de cuisine, tables, chaises, fauteuils, canapé, secrétaire à cylindre, commodes, glaces, pendule, vases à fleurs en albâtre, armoires, garde-manger, linge de corps et de table, hardes et habillements à l'usage d'homme, tableaux, gravures, couverts en argent, vins et planches percées, etc.

Cette vente sera faite en vertu de l'ordonnance de M. le président, du 15 du courant, et à la requête des héritiers bénéficiaires dudit sieur Ecuyer.

(10219) Jeudi vingt-quatre mai 1832, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente de meubles et effets saisis, consistant en métiers à la Jacquard, rouets à dévider, armoire, horloge, poêle, table, lit, secrétaire, commode, glace, fauteuil, chaises, garde-manger, batterie de cuisine et autres objets. DEMARE.

(10223) Vendredi prochain vingt-cinq du courant, à neuf heures du matin, sur la place des Terreaux de cette ville, il sera procédé à la vente forcée d'objets mobiliers saisis, consistant en banques, bureau, secrétaire à dessus de marbre, établis et outils de menuisier, placards, planches, garde-manger, buffet de salle, chaises, commode, ustensiles de cuisine et autres objets.

Annonces diverses.

(10192 2) A vendre. Joli char de côté, avec le cheval et ses harnais. S'adresser à l'hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour.

(10166 5) A vendre. Deux voitures d'un nouveau goût, très-légères, pour un seul cheval.

S'adresser à MM. Erie et Dugros, selliers, quai St-Clair, n° 5.

(10221) A louer de suite. Un appartement de 4 pièces, sur le quai de Saône, n° 38, au 4^{me} étage.

S'adresser au magasin de deuil et de nouveautés, place de l'Herberie, n° 10.

(10222) A louer à très-bon marché — Jolis et nombreux appartements avec jouissance de la promenade, dans les vastes jardins du château de Sathonnay, bois anglais, salles d'ombrage, etc., etc. On a la commodité des diligences d'eau qui débarquent à Fontaines, dont Sathonnay n'est éloigné que d'un quart-d'heure.

(10156 6) A louer de suite, rue Royale, n° 20. — Appartements agencés, composés chacun de 4 pièces, cabinets, entresol, cave et grenier, du prix de 500, 600 et 700 fr.

S'adresser au portier.

(10209 2) A louer en ville, de suite ou à la St-Jean. Un grand appartement de 100 pieds de long sur 30 de large, éclairé de 3 côtés. Ce local conviendrait parfaitement à un apprenant. Le propriétaire peut vendre ou louer trois métiers d'apprent de 80 pieds chacun, ainsi que les autres ustensiles nécessaires à cette profession, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. L. Bonand, négociant, rue Romarin, n° 13.

(10224) Il a été perdu, sans préciser la date, deux épingles à brillants, tenant par une chaînette de jaseron en or; on offre récompense ou même d'en payer la valeur.

S'adresser au bureau du journal.

(10225) Brevet d'invention accordé par le roi à M. Morel à Paris, pour la découverte d'une poudre propre à détruire les punaises par une simple fumigation qui n'a aucun inconvénient ni pour l'odeur, ni pour le mobilier quel qu'il soit, et a l'avantage sur les eaux préparées pour le même objet, que la vapeur de cette fumigation atteint les insectes et leurs œufs cachés dans des endroits imperceptibles. Prix : 4 fr. 50 c. On peut nettoyer une chambre. Il y a un dépôt à Lyon, chez MM. Delore et C^{ie}, droguistes, rue de l'Enfant-qui-Pisse, n° 11, qui ne reçoivent que les lettres affranchies.

On trouve aussi une composition pour mettre les carreaux en couleur, laquelle résiste à l'eau, dure long-temps et s'emploie très-facilement.



ou

(10212) L'ART D'APPRENDRE A ÉCRIRE

EN VINGT LEÇONS.

Rue Lafont, n° 10, au 2^{me} étage, à Lyon.

Les paroles ne signifient rien, les faits seuls prouvent. On peut se convaincre de la réalité (voyez les tableaux de mes élèves de la ville de Lyon) et obtenir en très-peu de jours une écriture ferme, régulière, soutenue, des majuscules élégantes, hardies, fortes; mais encore rester assuré que l'on sera à même d'écrire vite et bien, dans ce court espace de temps.

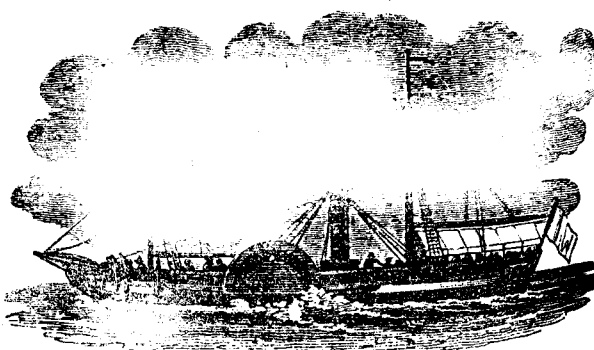
AUDOYER le jeune.

Professeur de S. M. l'impératrice du Brésil.

(10087 10) DÉPURATIF DU SANG.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n° 31, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.



(10093 8) PAQUEBOTS A VAPEUR DU RHONE.

Départs à 5 heures du matin, de la chaussée Perrache.

Dimanche, directement pour Marseille.

Mardi et jeudi, pour Avignon, en 12 heures.

S'adresser aux bureaux de la compagnie, quai de Retz, n° 42.

Bourse de Lyon. — 22 mai 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 mars.	96f 75.
— — — — — fin courant.	96f 75.
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 déc.	70f.
— — — — — fin courant.	70f.
rente piémontaise 5 p. 0/0 jouis. du 31 déc.	70f 70f 10 15 20 25.

Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de BRUNET, Grand rue Mercière, n° 44.